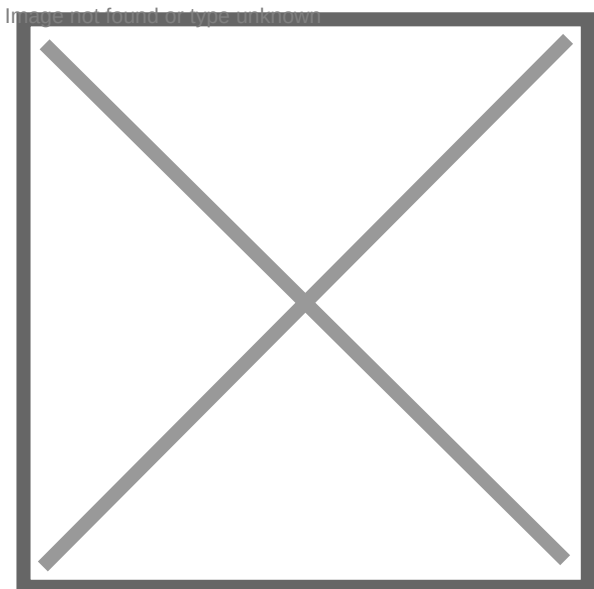




Hypothèque sur succession a venir

Par **vanmoeludovic**, le **04/04/2012 à 10:37**

Bonjour, rnje voulais savoir si dans le cadre d'une succession j'ai le droit d'hypothéquer les terrains qui nous ont été légués

Par **toto**, le **04/04/2012 à 13:39**

BONJOUR, rnrnle titre qui parle de succession à venir ne correspond pas au détail de la question qui parle de bien légués rnrnje suppose qu'un défunts vous a légué des droits indivis sur son patrimoine. Je pense qu'il est possible d'hypothéquer ses droits , mais je doute qu'un organisme de prêt soit intéressé... mais peut être un autre héritier...

Par **vanmoeludovic**, le **04/04/2012 à 13:40**

merci pour le renseignement bonne journée